



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays sabolien

ENTRE

Le territoire du Pays sabolien représenté par Daniel Chevalier, Président de la communauté de Communes du Pays sabolien, autorisé par délibération en date 26 novembre 2021,

Ci-après désigné par le territoire du Pays sabolien,

D'une part,

ET

Le Conseil régional des Pays de la Loire représenté par la présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021

Ci-après désignée par « la Région »

Le Conseil départemental de la Sarthe représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Dominique LE MENER, dûment habilité à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 23 juillet 2021

Ci-après désigné par « le Département »

L'État,

Représenté par Monsieur Patrick Dallennes, Préfet

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

L'objectif est d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays sabolien autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire du Pays sabolien

Le Pays sabolien est composé de 17 communes membres. L'ensemble des éléments se rapportant à la présentation globale du territoire se situent dans le rapport de présentation du récent plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLU-i H).

Rapport de présentation_Tome 3_Justifications du projet B. Enjeux et besoins répertoriés issus du diagnostic territorial
https://wxs-gpu.mongeoportal.ign.fr/externe/documents/DU_247200090/c3e29c28e27717b8f285f8df1742f1ae/247200090_rapport_3_20210409.pdf

Le tome 3 du même document (lien ci-dessus) identifie les atouts, opportunités, faiblesses et menaces du territoire qui ont permis de décliner lors de l'élaboration du PLU-i H, des axes stratégiques précis et engageants. Ces derniers sont les mêmes que ceux du CRTE dans une logique de déclinaisons d'actions territoriales et de fait, respectant les objectifs du territoire, ses contraintes réglementaires et prescriptions.

Documents de planification et de programmation du territoire du Pays sabolien

Sont ci-dessous rappelés, les documents de planification et de programmation existants ainsi que les différents dispositifs contractuels ou conventionnels à l'échelle du territoire du Pays sabolien : ses communes, sa communauté de communes.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET PROGRAMMATION	Structure porteuse	Approuvé le		Référence annexes
Schéma de cohérence territoriale	Pays Vallée de la Sarthe		Mai 2017	Annexe n°1
Plan climat-air-énergie territorial	Pays Vallée de la Sarthe		Février 2020	Annexe n°2
Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat	Com Com Pays Sabolien		Avril 2021	Annexe n°3
Projet de territoire et plan d'actions	Com Com Pays Sabolien		Octobre 2021	Annexe n°4.
DISPOSITIFS CONTRACTUELS ET CONVENTIONNELS	Structure porteuse	Approuvé le	Durée	Référence annexes
Programme Territoire d'Industrie	Com Com Pays Sabolien	2021	2027	Annexe 5.
Programme Action Cœur de Ville	Commune Sablé-Sur-Sarthe	17.09.18	5 ans	Annexe 6.
Contrat enfance jeunesse CAF	Com Com Pays Sabolien	2018	5 ans	Annexe 7.
Convention territoriale CAF	Com Com Pays Sabolien	Fin 2021	5 ans	NC
Contrat de ville Politique de la Ville	Com Com Pays Sabolien	06.06.15	7 ans	Annexe 8.
Protocole d'Engagements renforcés et réciproques	Com Com Pays Sabolien	20.02.20	2 ans	Annexe 8.
Conseil régional Plan de relance	Com Com et communes du Pays Sabolien	/	/	Annexe 9.
Conseil départemental Plan de relance	Com Com et communes du Pays Sabolien	/	/	Annexe 10.
Fonds européens Leader (actuel)	Pays Vallée de la Sarthe	Janvier 2014	7 ans + 2 ans de transition	Annexe 11.

Politique contractuelle régionale (actuelle)	Pays Vallée de la Sarthe	Novembre 2017	(2021-2022) 3 ans + 1 an avant 2020	Annexe 12.
--	--------------------------	---------------	---	------------

Sur la base du projet de territoire, le CRTE du Pays sabolien décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles (critérisées en fonction des axes du CRTE : cf. Annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions) pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE du Pays sabolien traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se déclinera concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays sabolien

Le projet du Pays sabolien (ses communes et sa communauté de communes notamment) porte l'ambition politique et stratégique suivante : « ***Un territoire innovant engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et valorisant la qualité du cadre de vie*** ».

Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes (cf. diagnostic du territoire PLU-i H / lien ci-dessus) et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable (cf. Annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions). La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet du Pays sabolien ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire a été élaborée ainsi :

- Sur la base du travail mené dans le cadre de l'élaboration PLU-i H (qui a permis d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, les forces et faiblesses et en favorisant l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires (interne et externe au Pays sabolien);

Rapport de présentation_Tome 3_Justifications du projet B. Enjeux et besoins répertoriés issus du diagnostic territorial

https://wxs-gpu.mongeoportal.ign.fr/externe/documents/DU_247200090/c3e29c28e27717b8f285f8df1742f1ae/247200090_rapport_3_20210409.pdf

- En déclinant ensuite les orientations stratégiques (reprenant ceux du PADD du PLUI-H) en un plan d'actions hiérarchisé et construit.

Cette vision et cette stratégie ont été également élaborées grâce au travail mené lors de séminaires et ateliers par les élus communaux et intercommunaux, en capitalisant sur les orientations stratégiques et techniques du PLU-i H du Pays sabolien et du SCOT de la Vallée de la Sarthe, mais également en valorisant les plans d'actions déjà définis dans le cadre de programmes gouvernementaux en cours : Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie, TEN etc.

Ces programmes et la grande majorité des actions définies par les élus du bloc communal ont été co-construits avec l'ensemble des acteurs territoriaux, acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Les mêmes qui en phase de déploiement des actions seront également associés dans le suivi et l'évaluation du présent CRTE.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les axes stratégiques (issues du PADD du PLU-i H) déclinées en thématiques et actions (déclinées et hiérarchisées dans l'annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions).



Ce projet de territoire et plan d'actions (cf. Annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions) listent des opérations prêtes à être engagées ou celles qui restent à préciser par champ d'intervention. Il a été également ajouté des critères liés aux axes du CRTE (transition écologique, développement et relance économique, cohésion territoriale) ainsi que la dimension de prise en compte de la concertation / consultation / co-construction citoyenne.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'actions (cf. Annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions) est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions et opérations des collectivités du bloc communal du territoire du Pays sabolien : communes et intercommunalité (cf. Annexe 13. Fiche actions et projet).

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le périmètre du présent CRTE est celui de la Communauté de Communes du Pays sabolien et ses communes membres. Cependant de nombreuses actions communales ou communautaires s'inscrivent dans des logiques partenariales supra-communautaires avec d'autres communes et intercommunalités proches, ainsi qu'au côté du PETR à l'échelle de bassin de mobilité et des zones d'activités, etc.

L'ensemble des programmes et contrats de l'État, de la Région ou du Département, déjà engagés localement sont listés au début de la présente convention dans la partie concernant la présentation du territoire du Pays sabolien et ses dispositifs en cours.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants des programmes et contrats pré-listés (Cf. Annexes 1 à 12) pourront élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et seront intégrés progressivement à ce dernier.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE (cf. Annexe 4. Projet de territoire et plans d'actions) sont décrites dans des fiches actions et des fiches projets élaborées en fonction de leur maturité (cf. Annexe 13. Fiche actions et projet).

Il est convenu que les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières, le cas présent notamment celui des territoires des Pays sabolien et saboliens.

Les engagements peuvent être de différentes natures. Ils peuvent préciser notamment :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements publics ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat : Cf. Annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions et Annexe 13. Fiches actions et projets.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La stratégie du Pays sabolien se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires proches supra-communautaires (Ville de La Flèche, Communauté de Communes du Pays fléchois, Pays Vallée de la Sarthe etc.).

Les actions de coopération entre territoires envisagent notamment :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Agir à l'échelle des aires naturelles du territoire (bassins versants, continuité écologique etc.)
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;

- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

L'annexe 4. Projet de territoire précise à ce titre les niveaux de coopération (notamment l'axe n°6 et pour d'autres axes dans des maîtrises d'ouvrages partagées).

Les mesures ont été définies dans ce cadre localement.

Différents types d'action ont été envisagés : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, etc. Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu a été défini localement, a été réfléchi dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs comme l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires etc.), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays sabolien assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire (sa communauté de communes, ses communes).

Le territoire du Pays sabolien s'engage à ce que le Directeur général des Services soit le responsable du pilotage global du CRTE et bénéfice d'un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Fonction de l'évolution du contrat, il pourra être assisté d'animateurs ou services internes mobilisés permettant de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire du Pays sabolien s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire du Pays sabolien s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire du Pays sabolien (ses communes et sa communauté de communes) s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, selon les projets aux deux échelons du bloc communal : communes maîtres d'ouvrage ou communautés de communes.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex. : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région des Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département de la Sarthe

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles

avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le comité des partenaires du CRTE du Pays sabolien sous la présidence du Président de l'EPCI sera représenté par les Maires de communes et représentants de l'EPCI, la CCI, la CMA, la Chambre d'agriculture, les Fédérations et Associations d'usagers (transport public, bicyclette, etc.), les bailleurs sociaux, l'association de commerçants, le club d'entreprises, etc. Au minima une fois par an, l'instance a pour objectif la prise en compte des attentes, avis, et préconisations des acteurs de terrain sur le CRTE sans sa globalité.

Plus largement, le tableau des actions et les fiches actions (Cf. Annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions et Annexe 13. Fiches actions et projets) mentionnent projet par projet le niveau de concertation, de consultation et co-construction engagées par le maître d'ouvrage auprès de ces partenaires, des usagers et de la population.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l’État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s’articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d’orientations stratégiques communes en matière d’ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l’échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s’articuler voire intégrer les comitologies existantes (programme Action Cœur de Ville : Annexe 9. Territoires d’Industrie : Annexe 6.), dans un souci d’efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son/sa représentant(e), et par le président de la Communauté de Communes ou son / sa représentant(e).

Il est composé de représentants des exécutifs des communes et de l’intercommunalité, ses services, ceux de l’Etat, de l’ADEME et de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, ainsi que d’autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l’évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l’avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d’évolution du CRTE en termes d’orientations et d’actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d’éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique coprésidé par le Préfet du département, ou son/sa représentant(e), et par le président de la Communauté de Communes ou son / sa représentant(e). Il est chargé du suivi de l’avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des exécutifs des communes et de l'intercommunalité, ses services, ceux de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord et de suivi du CRTE (Cf. Annexe 4. Projet de territoire et plan d'actions) est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

- Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action (Cf. Annexe 13. Fiches actions et projets) et se rattachent aux objectifs globaux du PLUiH relatifs à la consommation foncière, à l'artificialisation des sols, à la production de logements etc.
- Les objectifs généraux sont définis dans la continuité du PADD du PLU-H du Pays sabolien notamment sur la partie logement (voir le programme d'orientation et d'actions du PLUi-H) ainsi que pour le volet environnemental (voir le tome 4 du rapport de présentation du PLU-i H).

D'autres sources d'indicateurs viendront alimenter ce suivi :

- Observatoire foncier communautaire : action 5.2 du POA du PLUi-H (cf. Annexe 4),
- Observatoire habitat communautaire : action 5.2 du POA du PLUi-H (cf. Annexe 4),
- Observatoire économique communautaire,
- Indicateurs de suivis du SCOT de la vallée de la Sarthe (cf. Annexe 1.)
- Indicateurs de suivis du PCAET de la Vallée de la Sarthe (cf. Annexe 2.)

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

L'année 2022 sera consacrée à la précision des indicateurs en phase avec les résultats attendus et nécessairement dans une logique d'harmonisation à l'échelle des autres CRTE de la Sarthe.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

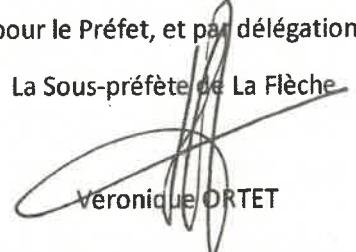
A Courtillers, le 17 décembre 2021

Le Président de la Communauté de communes
du Pays sabolien



Daniel CHEVALIER

Le Préfet de la Sarthe,
pour le Préfet, et par délégation
La Sous-préfète de La Flèche



Véronique ORTET

Le Président du Conseil départemental
de la Sarthe



Dominique LE MENER

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



Christelle MORANCAIS

SOMMAIRE DES ANNEXES	REFERENCES
Schéma de cohérence territoriale / Pays Vallée de la Sarthe	Cf. Annexe 1.
Plan climat-air-énergie territorial / Pays Vallée de la Sarthe	Cf. Annexe 2.
Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat / CC Pays sabolien	Cf. Annexe 3.
Projet de territoire et plan d'actions / CC Pays sabolien	Cf. Annexe 4.
Territoire d'Industrie / CC Pays sabolien	Cf. Annexe 5.
Action Cœur de Ville / Ville de La Flèche	Cf. Annexe 6.
Contrat enfance jeunesse CAF / Convention territoriale CAF	Cf. Annexe 7.
Contrat de ville Politique de la Ville / Ville de Sablé-sur-Sarthe	Cf. Annexe 8.
Conseil régional Plan de relance / Région des Pays de la Loire	Cf. Annexe 9.
Conseil départemental Plan de relance / Département de la Sarthe	Cf. Annexe 10.
Fonds européens Leader (actuel) / Programme	Cf. Annexe 11.
Politique contractuelle régionale (actuelle) / Région Pays de la Loire	Cf. Annexe 12.
Fiches actions et projets / CRTE Territoire Pays sabolien	Cf. Annexe 13.
Convention financière 2021 / CRTE Territoire Pays sabolien	Cf. Annexe 14.
Convention financière 2022 / CRTE Territoire Pays sabolien	Cf. Annexe 15.
Projet de protocole engagement	Cf. Annexe 16



CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE *pour le territoire du Pays sabolien*

ANNEE 2021

ENTRE

Le territoire du Pays sabolien représenté par Monsieur Daniel Chevalier, Président de la communauté de Communes du Pays sabolien, autorisée par délibération en date du 26 novembre 2021

Ci-après désigné par le territoire du Pays sabolien,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Patrick Dallennes, Préfet

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique du territoire du Pays Sabolien, signé le 17 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées dans le tableau de la présente convention.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Économie d'énergie	Travaux bâtiment communal – Mairie	Asnières-sur-Vègre	59 427 €	19 308 €	23 957 €	CD : 6 819€ CR : 9 343 €
Économie d'énergie	Travaux bâtiment communal - Espace accueil, associatif et social	Asnières-sur-Vègre	14 532 €	8 532 €	6 000€	
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique du groupe scolaire /accessibilité	Auvers-le-Hamon	248 743 €	46 109 €	120 000 €	CR : 56 536€ ADEME : 26 098€
Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics	Rénovation de la salle polyvalente	Avoise	242 300 €	86 300 €	100 000 €	CR : 44 000 € CD : 12 000 €
Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	Aménagement de voirie pour la ZA des Séguinières 2 / Tranche 2	CC Sablé	435 612 €	235 612 €	200 000 €	
Rénovation thermique	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur d'un bâtiment scolaire	Courtillers	43 820 €	11 558 €	15 000 €	CD : 17 262 €
Sécurisation des équipements publics	Travaux de sécurisation et installation de vidéoprotection des écoles	Courtillers	10 048 €	7 048 €	3 000 €	
Sécurisation des équipements publics	Sécurisation des accès à l'école publique	Juigné-sur-Sarthe	24 610 €	19 710 €	4 900 €	
Mise aux normes	Réfection de	Le Bailleul	139 759 €	51 159 €	45 000 €	CTR : 43 600 €

et la sécurisation des équipements publics	l'éclairage public						
Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics	Réfection de l'éclairage public	Notre-Dame-du-Pé	25 200 €	15 200 €	10 000 €		
Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics	Rénovation du parc d'éclairage public	Parcé-sur-Sarthe	300 000 €	71 000 €	85 000 €	CR : 60 000 € CD : 39 000 € LEADER : 45 000 €	
Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements	Aménagement d'espaces urbains Les Cordeliers, réouverture de la rue du collège et de l'impasse des cordeliers	Précigné	316 836 €	122 415 €	155 000 €	CR : 39 421 €	
Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics	Rénovation et modernisation du tennis club municipal	Sablé-sur-Sarthe	222 455	46 455 €	75 000 €	CR : 14 000 € CD : 80 000 € FFT : 7 000 €	
Réalisation d'équipements publics	Création d'un boulodrome couvert	Sablé-sur-Sarthe	120 618 €	60 618 €	60 000 €		
Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	Autopartage voitures électriques	Sablé-sur-Sarthe	96 957 €	19 957 €	77 000 €		
Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics	Réhabilitation de l'espace du Rôle en un lieu usage mixte	Solesmes	402 107 €	122 463 €	182 000 €	CR : 75 000 € CD : 22 644 €	
Rénovation énergétique	Programme de rénovation énergétique de l'école des tilleuls primaire et maternelle	Vion	319 458 €	81 750 €	160 000 €	CR : 63 892 € Fond Chaleur : 13 816 €	
Mise aux normes et la sécurisation des équipements	Réhabilitation du bâtiment 1 impasse de le Place "bar-	Vion	142 900 €	33 828 €	27 000 €	CR : 27 815 € CD : 26 442 € Subvention au titre du maintien	

publics	tabac-restaurant"					dernier commerce : 27 815 €
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique école	Bouessay	100 000 €	20 000 €	44 650 €	Fond chaleur : en attente CR : 20 000€

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats	Autres (préciser)
1 393 507 €	0	631 900 €	761 607 €	0	0	0

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Courtillers, le 17 décembre 2021

Le Président de la Communauté de communes
du Pays sabolien

Daniel CHEVALIER



Le Préfet de la Sarthe,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète de La Flèche

Veronique ORTET





Ville de Sablé-sur-Sarthe –

Art hors les murs

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°3	Accueillir la population
Action n°	Proposer une offre culturelle adaptée et démocratisante
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe et Association L'Entracte
Description de l'action	<p>La Ville de Sablé-sur-Sarthe a expérimenté depuis le lancement du programme Action Cœur de Ville différentes formes d'interventions artistiques dites « hors les murs ». Dès 2019 avec l'opération <i>1000 poissons pour la Rue de L'Île</i> (fiche action initiale du programme ACDV à l'échelle de cette rue) et plus récemment en 2021 avec Vi(e)Sages, créations d'un parcours de visite ponctué d'œuvre « street art » et éphémère. La collectivité souhaite aux côtés de l'association L'Entracte pérenniser ces interventions artistiques en milieu urbain en s'inscrivant dans un cycle de programmation à plus long terme et en ponctuant les 4 années à venir d'actions et d'opérations artistiques majeures, ouvertes à tous les publics et formes artistiques. Toujours en extérieur (sur murs, sur l'eau, dans les arbres etc.), les créations et installations devront rythmées le paysage urbain par des interventions en résonnance avec les identités plurielles de la ville. Projet incluant une logique de médiation et d'éducation culturelle, cette programmation aura pour objectif également de</p>

	travailler sur l'attractivité de la ville et de son centre en particulier (visiteurs, publics, consommateurs etc.).
Partenaires	DRAC Pays de la Loire Région - Département Association L'Entracte Banque des Territoires (mécénat)
Coût prévisionnel	Programmation artistique 100 000 € / 4 ans Soutien technique et logistique 50 000 € / 4 ans Communication et promotion 50 000 € / 4 ans Total 200 000 € / 4 ans À raison de deux installations / par an 50 000 €
Plan de financement	Ville de Sablé-sur-Sarthe : à définir État / DRAC : à définir Région : à définir Département : à Définir Banque des Territoires : à définir
Calendrier	De 2021 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Programmation prévue : 8 installations sur 4 ans Nombre de visiteurs identifiés Nombre d'actions de médiation engagées Nombre de résidences d'artistes menées Augmentation de la fréquentation des commerces et notamment bars - restaurants locaux



Sablé-sur-Sarthe –

Autopartage de voitures électriques

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°	1. Transition écologique 2. Développement et relance éco 3. Cohésion territoriale
Action n°	CRTE action n° à définir ACdV (nouvelle) action n°1 Section mobilité
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	<p>La ville de Sablé-sur-Sarthe avait préalablement fait installer 4 bornes de recharges réparties sur 4 sites stratégiques du centre-ville (gare SNCF, Places du Champ de foire et de la République et Rue Michel Viel en anticipation du développement d'un service d'auto-partage avec quatre voitures électriques. Ce type de solution peut concerner une pluralité d'usagers possibles, ici identifiés en quatre profils distincts :</p> <p>Usagers locaux ne détenant pas un véhicule ou n'en souhaitant plus un second par choix, ce qui libérera des places de parking précédemment occupées et qui estompera la place de la voiture en ville,</p> <p>Usagers locaux qui n'ont pas (ex. personne en situation de précarité) ou qui n'ont pas encore (jeunes conducteurs) la possibilité de détenir un véhicule,</p> <p>Usagers extérieurs (professionnels, visiteurs-touristes, etc.) venus en train et ayant besoin</p>

	localement d'un véhicule pour se déplacer à l'échelle du territoire, Salariés locaux ou agents de la collectivité (et de la Virgule en particulier) ayant besoin de véhicules pour des courtes durées et distances.
Partenaires	Partenaire financier : État / DSIL Partenaire technique : CLEM
Coût prévisionnel	Plan de financement depuis la commande Acquisition véhicules 91 230,36 € HT Plateforme réservation 16 207 € HT Total 107 437,36 € HT
Plan de financement	Plan financement initial au dépôt de dossier DSIL État (DSIL) : 74 684,06 € HT soit 80 % Sablé-sur-Sarthe : 18 671,02 € HT soit 20 % Total : 93 355,08 € HT soit 100 %
Calendrier	Livraison véhicules : fin mars 2022 Temps de configuration : avril 2022 Lancement du service : juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nbre de locations, d'usagers, de distances parcourues Niveau de satisfaction et attente d'évolution Profil des loueurs



Ville de Sablé-sur-Sarthe

Création d'une passerelle – Mobilité douce

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°4	Organiser les espaces de connexion et les mobilités
Action n°	Développer les mobilités douces
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	<p>Cette passerelle est le lien adéquat, symbolique et matérialisé entre deux rives particulièrement denses en équipements (gare, établissements scolaires, commerces, lieux de pratiques sportives), pôle d'activités et emplois (importantes entreprises du territoire) et unité d'habitations (dont quartiers denses en QPV).</p> <p>L'ouvrage de franchissement est composé de deux travées de 30.3m et 73.5m. La pente de 4% est descendante de l'Est à l'Ouest. À l'Est l'ouvrage prend appui sur la tête d'un remblai existant, à environ 10m de hauteur de la Sarthe. À l'Ouest, côté hippodrome, l'ouvrage prend appui sur une pile culée au bord de la Sarthe, à environ 6m de haut. L'atterrissement au niveau du TN est assuré par une rampe d'environ 100m de longueur vers le Nord (centre-ville). Aucun appui n'est prévu dans le lit mineur.</p> <p>La largeur utile de l'ouvrage est de 3.50m. L'ouvrage</p>

	sera équipé d'un garde-corps de 1.2m de haut et d'un éclairage LED intégré à la main courante. Cet éclairage sera tourné vers le bas. À ce stade la structure de l'ouvrage est prévue en treillis avec un platelage (bois ou métallique).
Partenaires	Pas de partenaires identifiés
Coût prévisionnel	Coût de maîtrise d'ouvrage : 90 000 € HT Coût de maîtrise d'œuvre : 450 000 € HT Coût d'aménagement : 3 230 000 € HT Coût total 3 770 000 € HT
Plan de financement	Fonds mobilités actives - aménagements cyclables 1 508 000 € HT (soit 40%) En attente de réponse Etat Aides Région Pays de la Loire Au titre de l'AAP itinéraires rabattement gare SNCF Montant NC - En attente de réponse d'éligibilité
Calendrier	Engagement première dépense éligible : février 2022 Notification premier marché de travaux : août 2023 Début des travaux : février 2024 Mise en service : juillet 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Modalités de comptage : mise en place d'un écocompteur vélo Localisation du comptage : entrée de passerelle intégrée à l'ouvrage Hypothèses de fréquentation : 150 à 200 passages / journalier en moyenne lissée semaine / année Total annuel évalué : 80 000 en moyenne



Ville de Sablé-sur-Sarthe

Développement de l'offre touristique locale

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°2	Renforcer et développer l'activité Economique et l'emploi
Action n°	Dynamiser les activités touristiques
Maître d'ouvrage	Selon les projets identifiés Acteurs locaux du tourisme (publics et privés)
Description de l'action	<p>La Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaite accompagner le repositionnement de son offre touristique locale, qu'elle soit de nature publique ou privée en fonction de son potentiel d'évolution, sa capacité de mutation et en adéquation avec les attentes de clientèles identifiées.</p> <p>La Ville de Sablé-sur-Sarthe doit pour cela se doter d'une stratégie locale de développement touristique à construire en fonction d'un diagnostic de l'offre, de l'analyse de la demande (actuelle et future), de l'établissement d'axes stratégiques se déclinant en fiches actions thématiques et notamment pour un projet emblématique, celui de la reconfiguration de son port.</p> <p>Pourront être engagés ensuite différentes actions et projets d'aménagement visant notamment à un</p>

	renouvellement de l'offre touristique afin d'allonger la durée de séjours, stimuler les étapes, augmenter le panier moyen de consommation des touristes. Mais également de susciter l'intérêt et sa notoriété en tant que « petites destinations urbaines » où les thématiques « nature et culture » se conjuguent, en envisageant toutes les formes d'itinérances, de visites et d'hébergements, comme expériences de découverte.
Partenaires	Selon les différentes phases de développement global : schéma stratégique, étude pré-opérationnelle et étape opérationnelle : l'État, la Région, le Département, la Banque des Territoires (dont foncière tourisme régionale) pourront être sollicités dans le cadre de subvention ou cofinancement d'études et de projets.
Coût prévisionnel	Phase schéma stratégique : 40 000 € Phase pré-opérationnelle : selon schéma Phase opérationnelle : selon schéma et coûts prévisionnels des actions
Plan de financement	Phase schéma : 50% Banque des Territoires 30% Région PDL Phase pré-opérationnelle : non défini Phase opérationnelle : non défini
Calendrier	Phase schéma stratégiques 2022 (durée de 3 à 6 mois) Phase pré-opérationnelle 2022-2023 (selon priorités) Phase opérationnelle 2022-2025 (selon maturité projets)
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la fréquentation des équipements et établissements qu'ils soient de nature publique ou privé. Augmentation du montant de taxe de séjour prélevée.



Ville de Sablé-sur-Sarthe –

Façade de l'hôtel de ville

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°5	Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales
Action n°	Préserver et mettre en valeur le patrimoine
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	<p>La ville de Sablé-sur-Sarthe possède une richesse patrimoniale à plusieurs titres : son architecture, son histoire et la notoriété qui lui est associée. Le cœur de ville est par nature historique et en cela demeure un cadre de vie et de découverte différenciant par l'histoire qui lui confère un caractère unique. Faire découvrir cela aux visiteurs, clients, habitants, permet à Sablé-sur-Sarthe de valoriser un facteur d'attractivité singulier et différenciant à plusieurs titres : vivre, consommer, visiter une ville d'histoire.</p> <p>Ainsi faisant suite aux importants travaux que la place Raphaël Elizé a connu, lui redonnant une fonction de centralité, une vocation commerciale et patrimoniale renforcée, le bâtiment de la Mairie doit pouvoir à son tour, connaître un important programme de réhabilitation des façades notamment. L'objectif premier sera de redonner la qualité architecturale intrinsèque de ce bâtiment du 19^e siècle. Cette opération sera portée par la Ville.</p>

Partenaires	Partenaires financiers : Etat, Région
Coût prévisionnel	Travaux de réfection de la façade 435 000 €
Plan de financement	Ville de Sablé sur Sarthe : 135 000 € Région (programme ACdV) : 200 000 € Etat / DSIL : 100 000 € Tranche 2 : DSIL (volet rénovation énergétique et rénovation patrimoine)
Calendrier	Année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration du paysage urbain Reconnaissance de la qualité architecturale Fréquentation du centre-ville et de la place Raphaël Elizé en particulier



Sablé-sur-Sarthe

Performance énergétique des écoles

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale
Action n° FICHE ACTION CONSTRUISTE EN FONCTION DES ÉLÉMENTS ISSUS DES ÉCHANGES AVEC LA BDT	CRTE action n° à définir ACDV (nouvelle) action n°5 / section Services
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	Programme 1000 écoles Diagnostics énergétiques des écoles, suivi de l'identification des programmes de travaux nécessaires des écoles Dupré et Gilles Ménages Programme S'Green Diagnostics-conseils visant à l'évolution de la configuration des cours d'école dans une logique de végétalisation et de réduction des îlots de chaleur. Suivi de l'identification des programmes de travaux nécessaires des écoles Gilles Ménage et Saint Exupéry
Partenaires	Phase diagnostic : Banque des Territoires
Coût prévisionnel	Missions 100% prise en charge par la Banque des Territoires via leurs marchés à bon de commande
Plan de financement	Phase diagnostic

	Aucun coût Phase travaux Subvention État et prêt Banque des Territoires
Calendrier	Phase diagnostic : 2022 Phase travaux : 2023 / 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Hiver : baisse des consommations énergétiques Été : réduction température extérieure et intérieure Année : qualité ambiance de la température



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Sablé-sur-Sarthe

Plateforme Fitness – Parc du Château

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°3	Accueillir la population
Action n°	Services à la population vecteur de cohésion sociales, d'animations et de loisirs
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	<p>En cohérence avec l'engagement de la Ville de Sablé sur Sarthe dans une politique sportive et de santé bien-être pour tous mais également en cohérence avec ses engagements au titre du programme Terres de Jeux, la ville souhaite acquérir et installer les équipements suivants en cœur de ville (parc du château)</p> <p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none">• Station de fitness et Cross-Training 8 Faces• Ateliers de motricité Plints ou Jump Box• Echelle de rythme• Steps pyramide• Modules de Street-Workout
Partenaires	Associations locales de sports
Coût prévisionnel	Coût total (sans option) 22 996,64 € HT
Plan de financement	Dossier DSIL 40%
Calendrier	Aménagement et installation au premier trimestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de téléchargement / désinstallation de l'appli Fréquence du site lors d'évènements et cours Questionnaire de satisfaction
-----------------------------------	--



Ville de Sablé-sur-Sarthe

Programmation immobilière – Rue de l'Île

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°	2. Développement et relance éco 3. Cohésion territoriale
Action n° FICHE CONSTRUITE EN FONCTION DE LA FICHE INITIALE CŒUR DE VILLE	CRTE action n° <i>à définir</i> ACdV (adaptation) action n°2.9 ACdV (adaptation) action n°5.5
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe en phase avant-projet Opérateur privé en phase projet
Description de l'action	<p>La Ville de Sablé-sur-Sarthe est actuellement propriétaire du n°27, 29 et 31 rue de l'Île (parcelles 81-82-83). Ces acquisitions par la collectivité doivent permettre la restructuration par un promoteur privé (appel à projet à lancer) de cet îlot d'une surface au sol de 110 m² composé en pied d'immeuble de surface commerciale et aux étages des logements qui pourront répondre à une cible famille. L'usage commercial du rez-de-chaussée, s'il reste à préciser dans son montage et portage, devra nécessairement être axée sur un concept marchand novateur, attractif (effet d'entraînement à l'échelle de la rue et du centre-ville) à la croisée de l'achat plaisir, du ludique et des métiers de bouches (vente et restauration).</p> <p>Dans le cadre de l'OPAH RU, SOLIHA animateur du dispositif, établit un diagnostic et de capacité à l'échelle des bâtiments ainsi qu'une synthèse des subventions mobilisables selon les différents montages possibles.</p>
Partenaires	Banque des Territoires Action Logement en prêts et subventions pour des

	<p>opérations dans le cadre de logements conventionnés</p> <p>Promoteurs immobiliers mobilisés dans le cadre d'AAP</p>
Coût prévisionnel	A ce jour, aucun coût n'a été identifié, la Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaitant s'engager dans une logique d'AAP auprès des acteurs de la promotion immobilière.
Plan de financement	Le plan de financement des opérateurs retenus (promoteurs, gestionnaires) dépendra des montages juridiques et échanges avec partenaires identifiés.
Calendrier	Octobre 2021 : restitution étude SOLIHA 2022 : lancement AAP / montage du programme 2023-2024 : construction et livraison
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'occupation des logements Occupation de la / des cellules commerciales



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ville de Sablé-sur-Sarthe

Projet Micro-Folies – ancien cinéma Carnot

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°	2. Développement et relance éco 3. Cohésion territoriale
Action n°	CRTE action n° <i>à définir</i> ACdV (nouvelle) action n°7 section culture
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	<p>Le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement vacant en cœur de ville : l'ancien cinéma Le Carnot. D'autres modules complémentaires tels qu'un Fab Lab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique compléteront l'offre de la Micro-Folie. Implantée au plus proche des habitants, la Micro-Folie sabolienne sera un véritable outil au service de l'éducation artistique et culturelle.</p> <p>Le Musée Numérique, composante commune de toutes les Micro-Folies du réseau, permettra à chacun de découvrir les chefs-d'œuvre réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition. Grâce au grand écran, aux tablettes et au système de sonorisation, toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur.</p>
Partenaires	DRAC Pays de la Loire EPIC La Villette Région / Département en attente de positionnement
Coût prévisionnel	28 tablettes, 5 casques de réalité virtuelle et serveur/accès internet pour un coût de 25 000 € Vidéoprojecteur pour un coût de 6 000 € (écran toujours existant sur place et de bonne qualité)

	<p>Régie son pour un coût de 6 000 €</p> <p>Réaménagement de l'espace d'accueil intérieur (configuration d'accueil à moderniser) et extérieur (signalétique et marquage du lieu comme Micro-Folie), pour un coût d'environ 12 000 €</p> <p>Mise en sécurité générale (alarme, télésurveillance, contrôle d'accès porte, fermeture du tableau général électrique ...) pour un coût d'environ 29 500 €.</p>
Plan de financement	<p>Ville de Sablé-sur-Sarthe 17 720 € HT <i>(autofinancement)</i></p> <p>État / DRAC 45 000,00 € HT <i>(confirmé dans le cadre de l'AAP MicroFolies)</i></p> <p>État / DSIL 27 600,00 € <i>(à mobiliser dans le cadre du programme ACdV)</i></p> <p>Total : 90 320 € HT</p>
Calendrier	<p>Recrutement médiateur oct 2021 - nov 2021</p> <p>Achat et installation matériel, équipement et mobilier nov 2021- fév 2022</p> <p>Travaux Salle Palace Carnot : électricité, sécurité nov 2021 - fév 2022</p> <p>Passage de la Commission de Sécurité fév 2022</p> <p>Mise en œuvre du plan de communication janv 2022 - déc 2022</p> <p>Médiation publics : scolaires, associatifs, entreprises : janv 2022</p> <p>Ouverture de la Micro-Folie mars 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Avant la visite / à la réservation : en identifiant le type de publics</p> <p>Pendant la visite / l'animation : échanges et, si nécessaire, repositionnement de l'offre de médiation et adaptation de cette dernière</p> <p>Après la visite / observation fidélisation : grâce à un questionnaire de satisfaction dans une optique d'amélioration de la prestation et d'observation de la fréquentation, à la fois à destination du référent pédagogique comme des visiteurs individuellement.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Sablé-sur-Sarthe

Rénovation énergétique école Saint Exupéry

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale
Action n°	CRTE action n° <i>à définir</i> Contrat de ville
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	L'école Saint Exupéry, construite en xx et située au sein du QPV de la Rocade compte x classes pour x enfants. Une nouvelle classe a notamment encore dû être ouverte en 2021 du fait de l'augmentation constante des effectifs. Le diagnostic énergétique réalisé en 2021 montre que
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	200 000€ Conseil Régional Aide contrat de Ville 40 ou 30% Dsil Ademe ? CEE ? Leader 100 000€ ?
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse consommation énergétique



Ville de Sablé-sur-Sarthe

Solution applicative gestion parking centre-ville

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°	2. Développement et relance éco 3. Cohésion territoriale
Action n°	CRTE action n° <i>à définir</i> ACdV (nouvelle) action n°9
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	<p>La Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaite bénéficier d'une solution applicative de gestion de ses parkings en centre-ville. L'objectif est à la fois de fluidifier le flux et optimiser et l'usage des places de parking en permettant au centre-ville de revenir à une de ses destinations premières : un lieu d'achat et un cadre de vie apaisé.</p> <p>Concrètement, il est prévu que soient installés des capteurs connectés qui peuvent se fixer sur le mobilier urbain. Ces capteurs permettront de géo-référencer en temps réel les places de parkings disponibles.</p> <p>Un double fonctionnement est envisagé à la fois en gestion d'informations en temps réel, mais également grâce à un algorithme en mode prédictif.</p>
Partenaires	La société retenue pour le développement et la mise en place de la solution
Coût prévisionnel	Coût global : 90 000 € HT
Plan de financement	Région : à définir

	<p>Etat : à définir</p> <p>Autofinancement Ville : à définir</p>
Calendrier	<p>Lancement du marché : à définir</p> <p>Développement et installation : à définir</p> <p>Mise en service : à définir</p> <p>Adaptation du service à n+1 de la mise en place : à définir</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Taux rotation des places de parking</p> <p>Satisfaction des usagers</p> <p>Satisfaction commerçants</p>



Sablé-sur-Sarthe

Une web application au service des usagers

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°	1. Transition écologique 2. Développement et relance éco 3. Cohésion territoriale
Action n°	CRTE action n° à définir ACDV (nouvelle) action n°4 / Section « services »
Maître d'ouvrage	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Description de l'action	<p>Il est apparu la nécessité de définir une stratégie d'attractivité territoriale pour la ville de Sablé-sur-Sarthe et son centre-ville en particulier selon un concept de « destination Sablé-sur-Sarthe » (appellation du projet non définitive) à l'intention des clients, usagers et visiteurs.</p> <p>Il a été également constaté à la croisée des attentes identifiées des clients, usagers et visiteurs de créer une solution numérique d'informations comprenant les horaires des transports et des services publics, les événements et manifestations locales, les informations trafic et disponibilités parkings, les circuits de découvertes patrimoniales, etc.</p> <p>Une solution de ce type permettant d'être à la fois un outil 1. De promotion (captation de nouvelles clientèles) 2. D'informations pratiques (où acheter, quand acheter) 3. De consommation (comment acheter : en ligne, en prépaiement, etc.) 4. D'évaluation de ta satisfaction (évaluation du parcours client et usager).</p>
Partenaires	Partenaire financier : Région des Pays de la Loire Partenaires opérationnels : acteurs publics et économiques (commerçants) locaux

	Partenaire opérationnel : la société retenue pour le développement de ce service
Coût prévisionnel	Développement et déploiement : 28 800 € Frais de fonctionnement de la solution : 14 800 € Frais de personnel liés au projet : 27 000 €
Plan de financement	Ville de Sablé-sur-Sarthe 35 300 € Région des Pays de la Loire 35 300 € Total 70 600 € HT
Calendrier	Développement en cours Mise en ligne début d'année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de téléchargement / désinstallation de l'appli Fréquence de connexion à celle-ci Profil des usagers et souhaits d'évolution de la solution Chiffres d'affaires réalisés globalement et par commerçants grâce au module market place



Projet de rénovation de l'éclairage public

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

CRTE 2022

Orientation stratégique n°5	Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales
Action n°	Gérer durablement les ressources
Maître d'ouvrage	Commune de Solesmes
Description de l'action	L'Eclairage Public (EP) est un enjeu important en termes d'économie d'énergie pour la commune de Solesmes, aussi profitant du vieillissement de ses points lumineux, le conseil municipal a décidé d'entamer un programme de rénovation de l'éclairage public par tranche. La deuxième tranche concerterait le Clos du Verger et le Clos de la Fontaine, les allées piétonnes Cour des Ormeaux, les lotissements Clos de la Butte et Champs de la Croix. Objectif : permettre aux piétons et automobilistes d'avoir une meilleure visibilité et réaliser des économies d'énergies.
Partenaires	Cep vallée de la Sarthe
Coût prévisionnel	31 035 €HT DET R : 18 621 €
Calendrier	- étude préalable : par Pays Vallée de la Sarthe (CEP) 2 ^{ème} trimestre 2022 - un appel d'offres 3 ^{ème} trimestre 2022 - travaux 4 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	% éco énergie Nombre de lampadaires remplacés



Projet de création d'un quai et d'un abri bus

CRTE 2022

Orientation stratégique n°	2
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Solesmes mairie
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Afin d'assurer la sécurité des usagers et de permettre la mise en accessibilité de l'arrêt de bus place de la mairie, l'abri bus sera déplacé en face de la mairie et un quai qui donnera sur la rue du Rôle en bordure du trottoir sera créé.
Partenaires	Plans et estimation réalisés par le bureau d'étude de la Communauté de communes du Pays Sabolien
Coût prévisionnel	21 351 €
Plan de financement	Financement : Recettes : Autofinancement : 4 270 € Etat : 8 081 € Région : 9 000 € TOTAL : 21 351 €
Calendrier	- demande subventions 4 ^{ème} trimestre 2021 et 1 ^{er} trimestre 2022 - appel d'offres 2 ^{ème} trimestre 2022 - lancement des travaux 3 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Commune de Souvigné sur Sarthe

Rénovation éclairage

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°5	Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales
Action n°	Gérer durablement les ressources
Maître d'ouvrage	Souvigné sur Sarthe
Description de l'action	Rénovation de l'éclairage public Route d'Angers et centre bourg soit 18 candélabres. Installation de lampadaires led basse consommation
Partenaires	CEP Vallée de la Sarthe analyse des consommations existantes
Coût prévisionnel	45 000€HT
Plan de financement	Etat 40%
Calendrier	Début des travaux hiver 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	% gain énergétique Nombre de candélabres remplacés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Commune Souvigné sur Sarthe

Rénovation énergétique de l'école et mairie

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

Orientation stratégique n°5	Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales
Action n°	Gérer durablement les ressources
Maître d'ouvrage	Souvigné sur Sarthe
Description de l'action	Rénovation énergétique de l'ensemble de la mairie et de l'école. Ce projet prévoit notamment le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière granulé, le renforcement de l'isolation, le remplacement des menuiseries Suite à l'audit énergétique combinaison de travaux 2 avec atteinte étiquette énergétique B
Partenaires	CEP Vallée de la Sarthe analyse des consommations existantes
Coût prévisionnel	97 000€HT
Plan de financement	Etat 40% Région
Calendrier	Début des travaux en Printemps 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	45% gain énergétique en estimation dans audit



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Commune de VION

Création d'une Maison d'assistantes maternelles

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

2022

Orientation stratégique n°3	Accueillir la population
Action n°	Services dédiés à la jeunesse et l'enfance
Maître d'ouvrage	Commune de Vion
Description de l'action	La commune souhaite proposer une nouvelle offre de garde avec la création d'une maison d'assistante maternelle. Cette dernière sera réalisée dans le centre du village à proximité de l'école. Elle permettra l'accueil de 12 enfants. La structure sera installée en proximité immédiate de l'école et d'une zone de loisirs
Partenaires	CAF/PMI/Assistantes maternelles
Coût prévisionnel	320 000€ HT
Plan de financement	Etat 40% Conseil Régional à définir
Calendrier	Installation du modulaire au printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'enfants accueillis dans la structure



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Commune de VION

Réfection du cimetière

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS SABOLIEN

2022

Orientation stratégique n°5	Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales
Action n°	Préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine
Maître d'ouvrage	Commune de Vion
Description de l'action	La commune souhaite assurer la réfection de son cimetière en assurant la reprise des allées et du portail. Cela permettra d'embellir le centre de la commune et de proposer un espace de qualité
Partenaires	
Coût prévisionnel	75 000€ HT
Plan de financement	Etat 50%
Calendrier	Réalisation des travaux au printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN Place Raphaël Elizé BP 129 – 72305 Sablé-sur-Sarthe
Représentée par Monsieur Daniel Chevalier, Président

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du Pays Sabolien prenne en compte les objectifs du territoire ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

Documents de planification et de programmation	Structure porteuse	Approuvé le	Durée	Référence annexes
Schéma de cohérence territoriale	Pays Vallée de la Sarthe	Mai 2017	6 ans	Annexe n°1
Plan climat-air-énergie territorial	Pays Vallée de la Sarthe	Février 2020	6 ans	Annexe n°2
Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat	Com Com Pays Sabolien	Avril 2021	12 ans	Annexe n°3

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici novembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Le territoire du Pays Sabolien, ses collectivités (communes et intercommunalité), au titre des programmes, schémas et dispositifs listés, ont déjà ou vont bénéficier de financement alloués pour la relance par l'Etat et d'autres financeurs, Cf. Annexe 4.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

Nom du dispositif	Structure porteuse	Approuvé le	Durée	Annexes
Programme Territoire d'Industrie	Com Com Pays Sabolien	2021	2027	Annexe 5.
Programme Action Cœur de Ville	Commune Sablé-Sur-Sarthe	17.09.18	5 ans	Annexe 6.
Contrat enfance jeunesse CAF	Com Com Pays Sabolien	2018	5 ans	Annexe 7.
Convention territoriale CAF	Com Com Pays Sabolien	Fin 2021	5 ans	NC
Contrat de ville Politique de la Ville	Com Com Pays Sabolien	06.06.15	7 ans	Annexe 8.
Protocole d'Engagements renforcés et réciproques	Com Com Pays Sabolien	20.02.20	2 ans	Annexe 8.
Conseil régional Plan de relance	Com Com et communes du Pays Sabolien	/	/	Annexe 9.
Conseil départemental Plan de relance	Com Com et communes du Pays Sabolien	/	/	Annexe 10.
Fonds européens Leader (actuel)	Pays Vallée de la Sarthe	Janvier 2014	7 ans + 2 ans de transition (2021-2022)	Annexe 11.
Politique contractuelle régionale (actuelle)	Pays Vallée de la Sarthe	Novembre 2017	3 ans + 1 an avenant 2020	Annexe 12.

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Stratégie territoriale de santé communautaire
En partenariat avec le Pays Fléchois
Elaboration schémas et besoin identifié en termes d'animation / ingénierie

- Stratégie territoriale des mobilités communautaires
En partenariat avec le Pays Fléchois
Elaboration schémas et besoin identifié en termes d'animation / ingénierie

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui sera constitué :

D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques, dénommé par la Communauté de Communes du Pays Sabolien :

Le diagnostic et stratégie territoriale reposant sur les axes suivants et qui seront critérisés au regard des trois volets du CRTE (transition écologique, développement et relance économique, cohésion territoriale),

Axe 1 -PREPARER L'AVENIR DU TERRITOIRE ET CONFORTER SON POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

Axe 2 - RENFORCER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Axe 3 - ACCUEILLIR LA POPULATION

Axe 4 - ORGANISER LES ESPACES DE CONNEXION ET LES MOBILITES

Axe 5 - PRESERVER ET VALORISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

Axe 6 - STRATEGIE TERRITORIALE A L'ECHELLE DU BASSIN DE MOBILITE ET DE L'AIRE ECONOMIQUE

D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat dénommé par la Communauté de Communes du Pays Sabolien,

Le programme d'action territoriale

D'une troisième partie détaillant les financements attribués et engagés dénommé par la Communauté de Communes du Pays Sabolien,

L'annexe financière

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de Relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec la Région autorité de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE

Comité pilotage du CRTE

Sous la Présidence du Préfet et du Président de l'EPCI

Structures représentées : Maires des communes et représentants EPCI, l'État et ses services (DDT, DREAL, etc.) et agences (ANAH, ADEME, CEREMA), Action Logement, Région et Département, Pays, Banque des Territoires.

Fonctions des personnes présentes : Elus et techniciens

Fréquence : à minima une fois par an

Rôle : pilotage général du contrat (suivi, évolution, évaluation)

Comité technique du CRTE

Sous la présidence des représentants du Préfet et du Président ou Vice-Président de l'EPCI

Structures représentées : Maires des communes et représentants de l'EPCI, l'État et ses services (DDT, DREAL, etc.) et agences (ANAH, ADEME, CEREMA etc.), Action Logement, Région et Département, Pays, Banque des Territoires

Fonctions des personnes présentes : Maires et techniciens uniquement

Fréquence : au minima deux fois par an

Rôle : pilotage technique et opérationnel du contrat (suivi, évolution, évaluation)

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES

Comité des partenaires du CRTE

Sous la présidence du Président de l'EPCI

Structures représentées : Maires des communes et représentants de l'EPCI, l'État et ses services (DDT, DREAL, etc.) et agences (ANAH, ADEME, CEREMA etc.), Action Logement, Région et Département, Banque des Territoires

Fonctions des personnes présentes : Présidents ou Directions

Fréquence : au minima une fois par an

Rôle : prise en compte des attentes, avis, et préconisations des acteurs de terrain

Le tableau des actions (Annexe 5.) indiquera projet par projet le niveau de concertation, de consultation et co-construction engagé par le maître d'ouvrage auprès de ces partenaires, des usagers et de la population.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à La Flèche, le 5 juillet 2021

Pour Le Préfet et par Délégation,
La Sous-Préfète

Véronique ORTET

Le Président

